

Compte rendu du Conseil Scientifique du mercredi 12 décembre 2012

1 – Approbation du compte rendu du jeudi 11 octobre 2013

Madame Karine GIRARD fait les remarques suivantes :

1 – page 2 « inducteurs de coûts fournis par le service d'Aide au Pilotage et notamment le contrôleur de gestion » - Madame GIRARD signale que le contrôleur de gestion est rattaché à la DAF.

2- page « la typologie des contrats avec la signification de certains mots existe et a été diffusé » - Madame GIRARD a essayé de trouver ce document via l'ENT sans succès, elle demande donc comment a été diffusée la typologie.

3 – page 6 – « Mme GIRARD souhaite avoir un compte rendu de ces assises territoriales au prochain CS »

4 – Dans la liste des présents, elle ne trouve pas le nom de Mme BONNAFOUS. Elle demande également à quel titre elle participe au CS. Monsieur ARTIBA répond que Mme BONNAFOUS est invitée au CS au titre de directrice de la DRV

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2 – Avis sur contrats et projets recherche.

Monsieur ARTIBA présente le tableau envoyé aux membres du CS en reprenant les éléments essentiels à savoir le projet, le responsable scientifique, le financement et la durée.

Concernant le projet RomaGeo du LAMAV, Monsieur ARTIBA précise que deux doctorants sont impliqués, il s'agit d'une collaboration.

Concernant Emmanuel MOULIN, Monsieur ARTIBA souligne qu'après sa réussite dans un projet ANR blanc, Monsieur MOULIN est maintenant partenaire d'un projet de coopération dans le domaine des transports au niveau européen (7^{ème} programme cadre de recherche et développement FP7).

Les projets sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur ROUZE prend la parole : le « budget recherche est inclus dans le budget général de l'établissement et celui-ci dans le budget général de l'Etat. il faut contextualiser la situation budgétaire des Universités. Elles sont soumises à des contraintes sérieuses dont la presse nationale et locale font largement l'écho. Elles connaissent des difficultés pour établir un budget 2013. La CPU elle-même veut que soit « réinitialisé » le système SYMPA. Les charges transférées aux universités ne sont pas couvertes dans leur totalité par la dotation correspondante en masse salariale. Globalement, cela a des répercussions sur les dépenses de fonctionnement qui se voient de plus en plus contraintes. Ainsi à l'UVHC, 550 000 Euros de dotation sont gelés prévisionnellement pour 2013. La masse salariale transférée ne couvre pas les charges correspondantes pour environ 2 millions d'Euros par exemple.

Le Glissement Vieillesse Technicité n'est pas couvert à ce jour pour 342 000 €.

L'effort a du porter sur les dépenses de fonctionnement, qui ont été globalement et solidairement contraintes.

Les orientations principales ont été définies au Conseil d'Administration de juillet 2012 :

- Mobiliser au mieux les recettes propres,
- Maintenir les dépenses de fonctionnement dans le respect du cadrage ministériel,
- Préserver l'essentiel de la campagne d'emplois,
- Relancer les investissements.

Le dialogue de gestion a commencé en septembre et chaque composante, de recherche ou de formation, et service a été reçue par la présidence. La présentation générale a eu lieu au bureau élargi du 12 novembre. Globalement, pour ce qui concerne le conseil scientifique, moyennant l'économie générale des dépenses de fonctionnement, la subvention d'équilibre des composantes de recherche a été quasiment maintenue par rapport à 2012.

Monsieur BELLALIJ : Concernant la campagne d'emploi BIATS, y aura-t-il des titularisations ?

Monsieur ROUZE répond : Cette question sort un peu du budget 2013, même si l'emploi a un impact direct. Si on crée un CDI à la place d'un CDD, on règle une question personnelle et c'est très bien. On transfère mais on n'augmente pas pour autant le potentiel de l'Université. De même, comme le prévoit la loi Sauvadet, si on transfère un contrat vers un poste de titulaire, on règle la question pour certains de nos contractuels, on améliore notre situation salariale (si toutes choses restent égales par ailleurs) mais on renonce à maintenir totalement notre potentiel.

Madame GIRARD demande pourquoi le Conseil Scientifique n'est pas sollicité sur la campagne d'emploi 2013.

Monsieur ROUZE précise que, sur le fond, les composantes de recherche et de formation se sont réunies à deux reprises pour mettre à jour la campagne d'emplois et elles ont eu des échanges intenses et utiles. D'un point de vue technique, la campagne d'emploi reçoit un avis du Comité Technique et passe ensuite au Conseil d'Administration.

Monsieur VAGANAY précise que la campagne d'emplois n'entre pas stricto-sensu dans les prérogatives du Conseil Scientifique.

Madame GIRARD remarque qu'en ce qui concerne les Assises, les participants ont été désignés par le Président.

Monsieur LAMBRECHT : Comment et sur quels critères va-t-on répartir les postes ?

Monsieur ROUZE indique que si les postes sont attachés à des composantes de formations, les composantes de recherche sont associées à la finalisation des profils. Jeudi 13 décembre, il y a une réunion des composantes pour travailler sur la remontée au ministère d'un projet de réussite en licence qui concerne la contrepartie pédagogique des postes attribués.

Monsieur LAMBRECHT : on est impliqué dans des projets importants, est ce que l'on peut penser au redéploiement ?

Monsieur ROUZE : ces postes sont clairement affichés par le ministère comme visant la liaison Bac +3 Bac -3 et la réussite de l'étudiant en licence et notamment en L1.

Madame RIVENCQ : S'agit-il de 5 postes par année ?

Monsieur ROUZE : une cinquantaine d'établissements (sur une centaine) bénéficient de ces postes, première vague de 860 postes environ. Il y aura d'autres vagues puisqu'on annonce près de 5000 postes sur le mandat. On n'est pas sûr d'en bénéficier pour autant.

Monsieur DUBAR interroge Monsieur ROUZE sur la réunion de jeudi 13 décembre 2012.

Monsieur ROUZE précise qu'il s'agit d'une réunion qui concerne la réponse et la contrepartie pédagogique que doit apporter l'Université au ministère et non une réunion qui concernerait la répartition des postes.

Monsieur VAGANAY prend la parole pour présenter le budget recherche. Il expose le document envoyé par mail et distribué en séance. Ce document permet de présenter les grands équilibres du budget 2013 et les principales modifications de masse qui sont en grande partie expliquées par l'intégration dès le budget initial des contrats gérés en « ressources affectées »

Monsieur GAZALET ne voit pas de somme inscrite pour la formation des doctorants.

Monsieur VAGANAY : Les dépenses prévisionnelles relatives à la formation des doctorants ont été inscrites sur le 900. En effet, il s'agit ici de formations à et par la recherche et non pas de recherche.

Madame GIRARD s'interroge sur la position à adopter pour son vote sachant qu'elle ne dispose pas d'éléments suffisants au niveau technique (arborescence, crédits par labo.....)

Monsieur DELBECQ souligne qu'étant donné le changement de périmètre et l'intégration des ressources affectées, il est difficile de comparer avec l'année dernière. Il demande donc si nous sommes dans le même ordre d'idée.

Monsieur VAGANAY répond que l'on pourra le faire à l'avenir, que l'on a surdimensionné un peu certains postes pour avoir un peu de souplesse, l'avantage étant que les crédits seront ouverts dès le début de l'année civile. Il était néanmoins difficile de passer d'un système à l'autre. On a donc prévu cette réserve de précaution qui fausse quelque peu les comparaisons.

Monsieur ARTIBA répond à la question de Monsieur DELBECQ en précisant que l'on a doublé le nombre de contrat CIFRE, on est passé de 15 à 29. Il remercie l'ensemble des enseignants chercheurs pour leurs efforts.

Madame LERICHE précise que les CIFRE sont une alternative pour payer les thèses (car diminution des subventions Région et Ministère) et qu'il faut être vigilant car ces thèses ne seront pas toutes publiables et que l'AERES note le laboratoire en prenant en considération le nombre de publiants.

Monsieur ARTIBA précise que le nombre de thèses financées par le ministère reste stable et que la baisse des thèses financées par la région n'est pas catastrophique. En Sciences Humaines et Sociales, le nombre de thèses financées devraient également augmenter. Il ajoute que le nombre de publiants est passé de 189 à 251 d'après l'enquête SYMPA II.

Madame GIRARD intervient en disant que l'AERES a modifié le mode de notation et qu'elle abandonne l'évaluation individuelle.

Monsieur DUBAR précise que d'après lui rien n'est acté à ce jour.

Monsieur DUBAR ajoute que le travail avec les industriels implique une réactivité. Il est indispensable de faire face aux demandes. Il faut néanmoins préserver la recherche fondamentale. Il souligne l'importance du CISIT.

Monsieur ARTIBA ajoute que l'AERES jugera aussi sur les actions comme l'IRT. Il faut de la recherche en amont en plus de cette colonne vertébrale.

Madame RIVENCQ constate la baisse des fonds européens et Interreg. Elle souhaiterait que les chercheurs puissent bénéficier d'une aide pour le montage des projets.

Madame LERICHE souligne qu'on arrive en fin d'Interreg 4.

Monsieur ARTIBA répond qu'il faudrait un référent Europe à la DRV mais la gestion des projets européens est très lourde et nous n'avons pas les moyens d'embaucher. Nous privilégions donc les projets dans lesquelles nous sommes partenaires et non coordinateurs.

Le budget a été voté à l'unanimité moins une voix.

4 – Manifestations Scientifiques

- Présentation de la procédure par Madame ROSELLE Cécile.

Dans le cadre de la démarche qualité en recherche, Madame ROSELLE présente plusieurs documents issus d'un groupe de travail incluant les acteurs entrant dans l'organisation des manifestations scientifiques (à savoir DAF, DRV, Agence Comptable, DOAE, LAMIH). En effet des

dysfonctionnements avaient été remontés concernant le mode et le circuit entre les services administratifs relatif à l'organisation des manifestations scientifiques.

Cette procédure n'est pas encore validée, elle est modifiable. Madame ROSELLE se tient à la disposition des enseignants chercheurs pour toutes modifications ou informations complémentaires.

Il est à noter que selon cette nouvelle procédure, les manifestations scientifiques 2013 passent en conseil scientifique de ce jour de manière exhaustive afin de garantir l'équité de l'aide financière. Des outils complètent cette procédure : la demande d'organisation d'une manifestation scientifique, la fiche d'inscription à une manifestation scientifique, la demande d'aide au conseil scientifique.

Monsieur VIVES nouvellement nommé se présente et demande ce que l'enquête de satisfaction recouvre comme méthode. Il demande aussi si les frais d'inscription sont obligatoires. En SHS, cela passe très mal, c'est perçu comme une forme de libéralisation, on paye pour travailler. Est-ce une injonction ou quelque chose que l'on a le choix de faire ou non ?

Madame ROSELLE lui répond que les frais d'inscription sont libres, le tout étant d'équilibrer le budget de sa manifestation scientifique. Effectivement en SHS, les pratiques sont différentes mais on commence à voire apparaître une petite participation financière sur certaines manifestations. Concernant l'enquête de satisfaction, elle pourra faire l'objet d'un formulaire type.

Monsieur HERBIN précise que les droits d'inscription ont un effet pervers et fait remarquer que le CALHISTE risque de payer les colloques des autres.

Les porteurs de manifestations scientifiques présentent un à un leur projet, les demandes de subventions ont été votées à l'unanimité (voir tableau ci-joint).

Monsieur ARTIBA clôt la séance vers 17h30.

Valenciennes, le 13 décembre 2012

Le Vice Président Recherche et Etudes Doctorales



Présidence du CS : M ARTIBA, Vice Président Recherche et Etudes Doctorales

Présents :

Collège A : Stéphane LAMBRECHT, Cécile RAPOPORT, Vincent VIVES, Laurent DUBAR, Christophe KOLSKI, Atika RIVENQ

Collège C : Sylvain PETIT, Claire BARAT, Mohammed BELLALIJ, Arnaud HUFTIER, Chouki SENTOUH

Collège D : Guillaume CIRY

Collège E : Thierry GARCON, Karine GIRARD

Collège des Usagers :, Joachim PERCHAT

Collège des Personnalités Extérieures : Raymond ZINGRAFF, Bernard KAMINSKI, Jean Marie DELBECQ

Invités : François VAGANAY, Françoise TRUFFERT, Marc GAZALET, Anne LERICHE, Jean-Pierre ROUZE

Ont donné pouvoir : Michel DAMBRINE, Elhadj DOGHECHE, Bouchaïb SODAIGUI, Sylvain PETIT, Laurent SIGUOIRT, Jean Christophe ABRAMOVICI, Dominique LOCHEGNIES